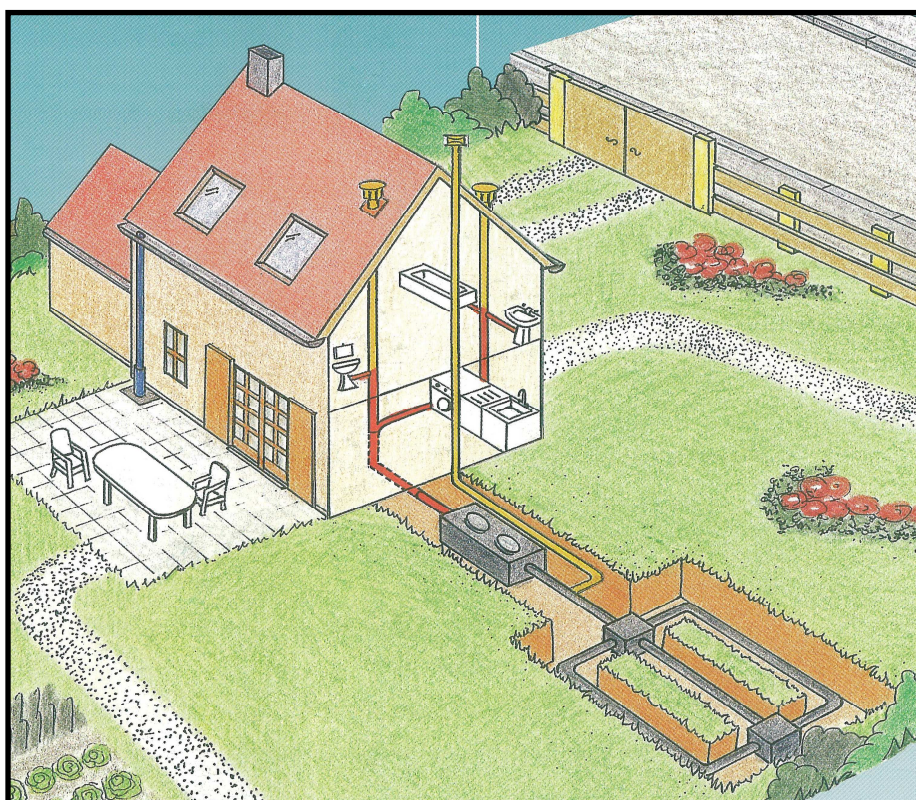


# GUIDE PRATIQUE ET MANUEL D'ENTRETIEN DE VOTRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



**Syndicat du Sud Est des Ardennes**  
**S.P.A.N.C - Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

**2 Hameau de Landèves - 08400 BALLAY**

Entretien et Contrôle périodique : 03 24 71 59 87 - Secrétariat et Facturation : 03 24 71 59 88

Contrôle du neuf et Réhabilitation des installations : 03 24 71 59 90 ou 03 24 71 59 92

Site Web : [www.ballay-syndicat.com](http://www.ballay-syndicat.com)

# LE CHOIX DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET SON DIMENSIONNEMENT

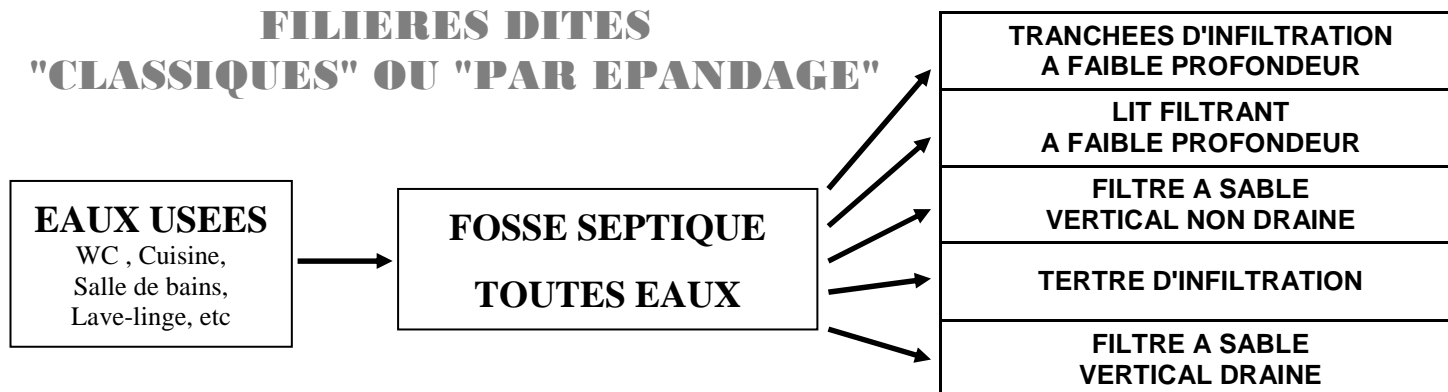
Les obligations réglementaires et les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, sont définies par les arrêtés du 7 septembre 2009.

Lors de la mise en conformité de votre dispositif, vous devez obligatoirement déposer auprès du S.P.A.N.C, une demande d'autorisation d'installation d'un assainissement non collectif.

**⚠ QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, N'OUBLIEZ PAS QU'IL DOIT ETRE IMPERATIVEMENT VALIDE, PUIS CONTRÔLE PAR LE S.P.A.N.C. ⚠**

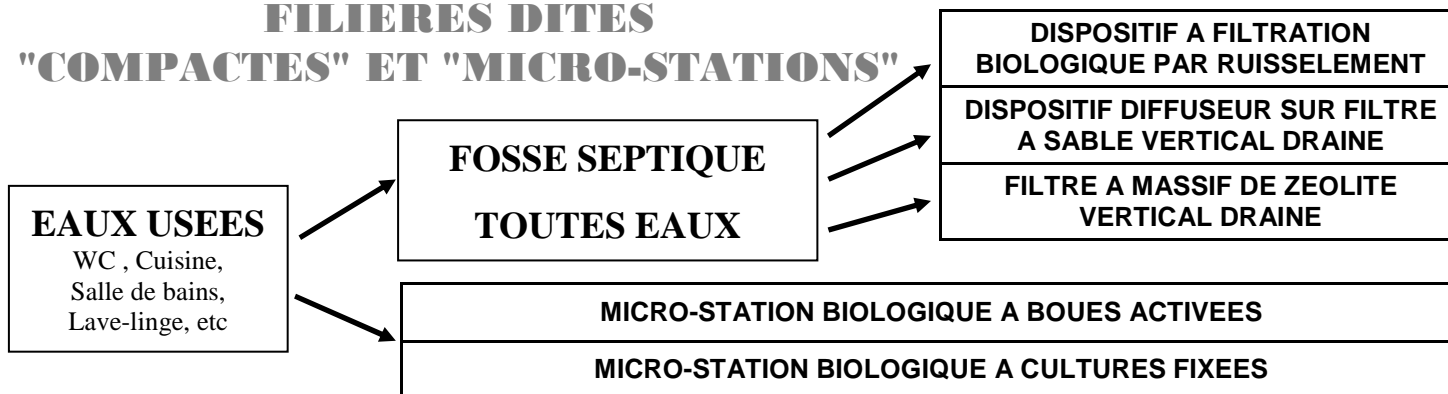
## 3 TYPES DE FILIERES REGLEMENTAIRES POSSIBLES

### FILIERES DITES "CLASSIQUES" OU "PAR EPANDAGE"



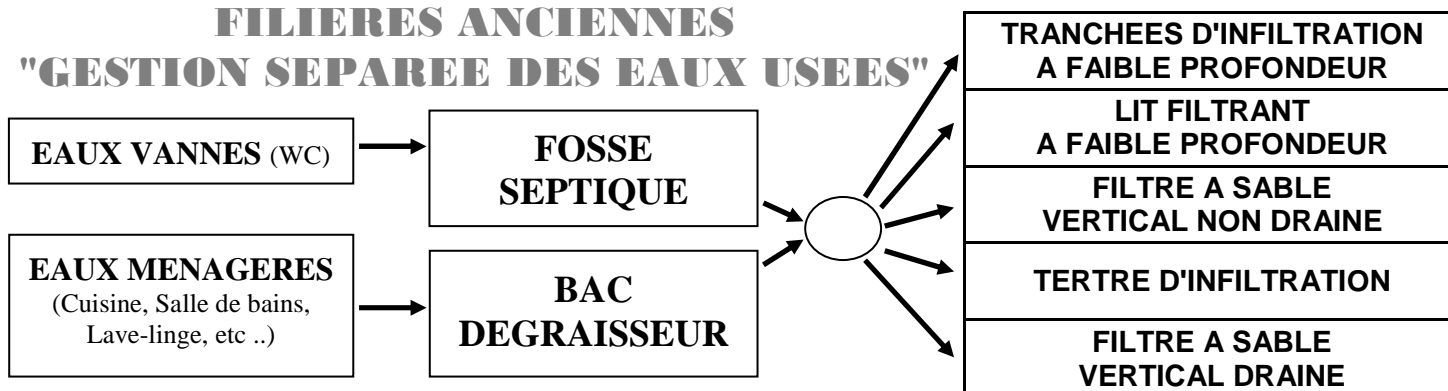
**IMPORTANT :** Bien choisir son dispositif de traitement en fonction des caractéristiques de la parcelle et du sol est primordial. Renseignez-vous impérativement auprès du S.P.A.N.C.

### FILIERES DITES "COMPACTES" ET "MICRO-STATIONS"



**IMPORTANT :** Seuls les dispositifs réglementaires ou agréés peuvent être installés selon ce principe. Renseignez-vous auprès du S.P.A.N.C et du Fabricant avant de faire votre choix.

### FILIERES ANCIENNES "GESTION SEPARÉE DES EAUX USEES"



**IMPORTANT :** Seules les habitations anciennes, fonctionnant déjà auparavant sur ce principe, peuvent être mise en conformité en faisant ce choix de type de filière.

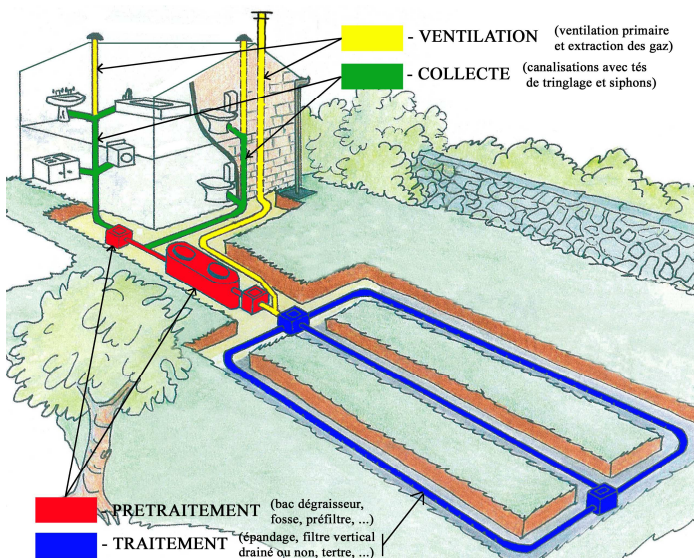
## DIMENSIONNER LES ELEMENTS DE SON DISPOSITIF

<b>FOSSE SEPTIQUE TOUTES EAUX</b>	<b>3 m<sup>3</sup> jusqu'à 5 pièces principales + 1 m<sup>3</sup> par pièce principale supplémentaire.</b>
<b>BAC DEGRAISSEUR</b>	<b>200 L pour prétraitement des eaux de cuisine uniquement. 500 L pour prétraitement de l'ensemble des eaux ménagères.</b>
<b>FOSSE SEPTIQUE</b>	<b>1,5 m<sup>3</sup> jusqu'à 5 pièces principales + 0,5 m<sup>3</sup> par pièce principale supplémentaire.</b>
<b>FILIERE COMPACTE et MICRO-STATION</b>	<b>La capacité de traitement du dispositif doit correspondre à la capacité d'accueil de l'habitation. Se référer aux prescriptions du fabricant du dispositif agréé.</b>
<b>TRANCHEES D'INFILTRATION A FAIBLE PROFONDEUR</b>	<b>En fonction de la perméabilité : 45 à 80 m jusqu'à 5 pièces principales + 6 à 16 m par pièce principale supplémentaire Longueur maximale d'une tranchée = 30 m</b>
<b>LIT FILTRANT A FAIBLE PROFONDEUR</b>	<b>60 m<sup>2</sup> jusqu'à 5 pièces principales + 20 m<sup>2</sup> par pièce principale supplémentaire</b>
<b>FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE et NON DRAINE</b>	<b>20 m<sup>2</sup> jusqu'à 4 pièces principales + 5 m<sup>2</sup> par pièce principale supplémentaire</b>
<b>TERTRE D'INFILTRATION</b>	<b>20 m<sup>2</sup> au sommet jusqu'à 4 pièces principales + 5 m<sup>2</sup> au sommet par pièce principale supplémentaire</b>

**CHAMBRES + BUREAUX > 10m<sup>2</sup> + 2 = NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES**

**REMARQUES :** Ces données techniques vous sont communiquées pour information. Elles doivent impérativement être ajustées en fonction des caractéristiques spécifiques de votre habitation.

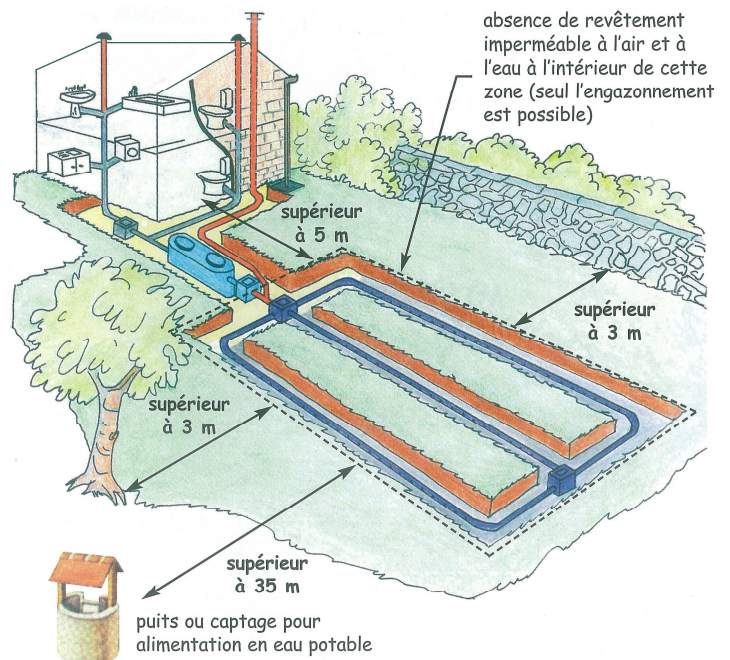
### DES PARTIES A DISTINGUER



### ENTRETIEN BIOLOGIQUE

**ENTRETIEN BIOLOGIQUE :** En fonctionnement normal votre fosse septique ou toutes eaux n'a pas besoin de compléments pour être efficace. Par contre, après une absence prolongée, une vidange ou un dysfonctionnement, l'apport "d'activateurs" (produits du commerce, levure de boulanger, yaourt périmé, ...) peut être nécessaire.

### DES DISTANCES A RESPECTER



### LES REJETS

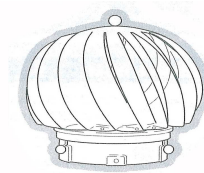
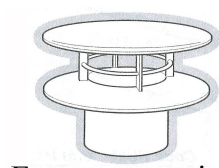
**REJETS AUTORISES :** Vos eaux usées domestiques. Les produits d'entretien ménager courants (eau de Javel, détergents, ...), doivent être utilisés avec modération.

**REJETS INTERDITS :** Autres rejets que vos eaux usées domestiques. Notamment : White-spirit, huiles minérales, peintures, acides, sodes, médicaments, marc de café, serviettes et tampons hygiéniques, couches jetables, préservatifs, lingettes ménagères, mégots de cigarettes, litière pour animaux, etc, ...

# L'IMPORTANCE DE LA VENTILATION LES TERMES UTILISES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Il ne peut pas y avoir de bon assainissement non-collectif sans une bonne ventilation !**

  
**NE PAS  
CONFONDRE  
ENTREE D'AIR  
ET SORTIE D'AIR**

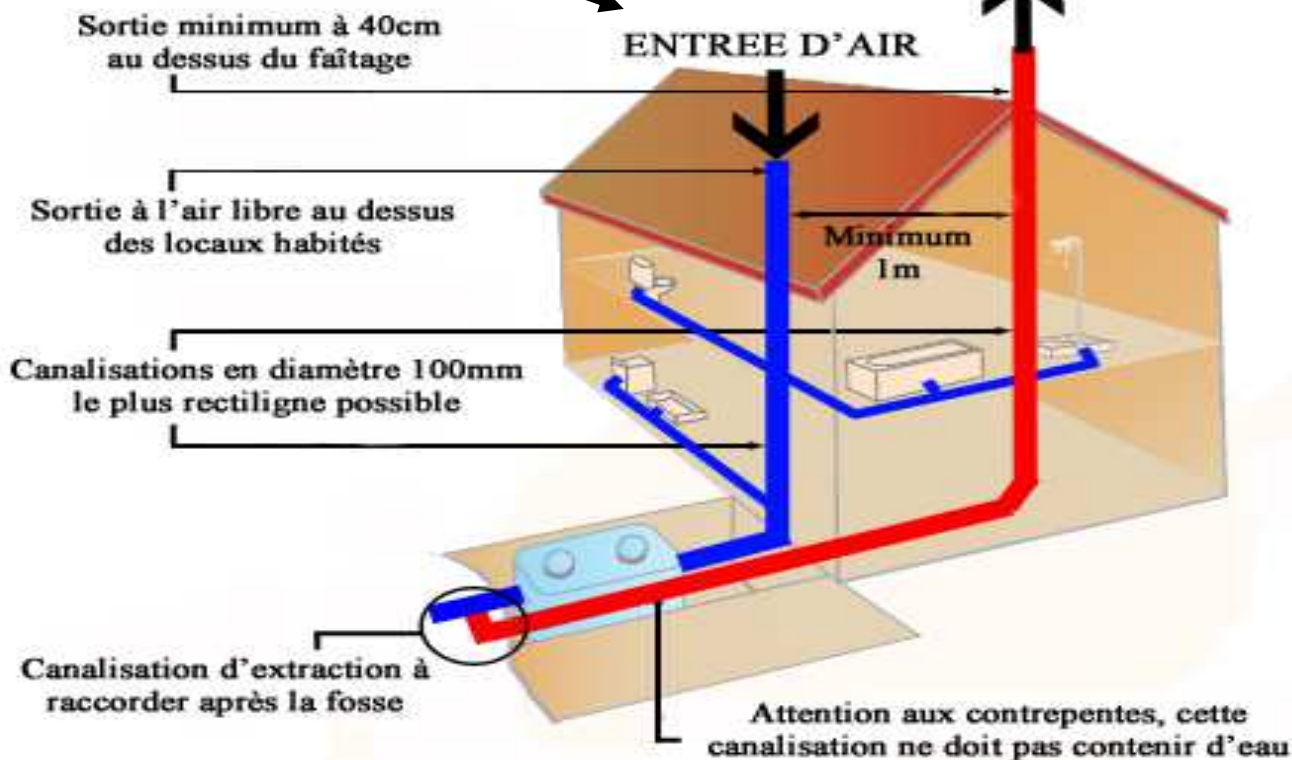


OU

Extracteur éolien

Chapeau ventilation

**SORTIE D'AIR**



## UNE INSTALLATION VENTILEE

### PETIT GLOSSAIRE

**Amont** : Situé en avant d'un point par rapport au sens de l'écoulement des effluents. Contraire de **Aval** : Situé après.

**Boues** : Matières solides décantées qui se déposent au fond de la fosse toutes eaux. Sans rapport avec la boue de terre.

**Décolloïdeur** : Qui sépare les colloïdes (éléments solides de petites tailles) du liquide qui les contient en les regroupant pour former de gros éléments solides, facilement filtrables.

**Eaux usées domestiques ou Effluents**: Ensemble comprenant les eaux ménagères (eaux provenant des salles de bains, salles d'eau, cuisines, buanderies, lave-linge, ...) et les eaux vannes (eaux provenant des W-C) d'une habitation.

**Epandage** : Système destiné à recevoir les eaux prétraitées issues de la fosse toutes eaux et à permettre leur répartition, leur infiltration et leur épuration dans le sol.

**Epuration** : Traitement des effluents domestiques permettant de rejeter dans le milieu naturel des eaux conformes aux objectifs de réduction de la pollution.

**Exutoire** : Site naturel ou aménagé, où sont rejetées les eaux usées après leur traitement.

**Hydromorphe** : Qui est gorgé d'eau, soit en permanence, soit à certaines périodes de l'année.







**Perméabilité** : Capacité du sol à infiltrer les eaux.

**Sables siliceux** : De la nature de la silice. En opposition aux sables calcaires communément utilisés en maçonnerie, mais qui ne conviennent pas aux filières d'assainissement.

**Vidange** : Entretien régulier des dispositifs de prétraitement consistant à enlever les boues décantées et les graisses.

# MANUEL D'ENTRETIEN

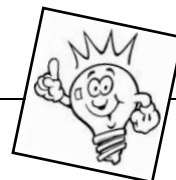
## DE VOTRE DIPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Elément de l'installation	Entretien à réaliser	Périodicité entretien	Dates entretien
 <b>BAC DEGRAISSEUR</b> ..... m <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vidanger et nettoyer le dispositif puis le remettre en eaux.</li> <li>- Vérifier le bon écoulement des effluents en entrée et sortie du dispositif.</li> <li>- Vérifier les niveaux d'eau entrée et sortie, pour s'assurer de la planéité et de l'étanchéité du dispositif. Un bac dégraisseur fonctionne plein et à niveau constant.</li> <li>- Vérifier l'absence de traces de corrosion sur les parties en béton ou en métal du dispositif.</li> <li>- Toujours se référer aux prescriptions du fabricant pour l'entretien particulier.</li> </ul>	Tous les 4 mois	
 <b>FOSSE TOUTES EAUX FOSSE SEPTIQUE</b> ( rayer la mention inutile ) ..... m <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer la hauteur de boues accumulées dans le dispositif. Si celle-ci est supérieure à 50% du volume utile, il faut faire vidanger la fosse, puis la remettre en eau.</li> <li>- Vérifier le bon écoulement des effluents en entrée et sortie du dispositif.</li> <li>- Vérifier les niveaux d'eau entrée et sortie, pour s'assurer de la planéité et de l'étanchéité du dispositif. Une fosse fonctionne pleine et à niveau constant.</li> <li>- Vérifier l'absence de traces de corrosion sur les parties en béton ou en métal du dispositif.</li> <li>- Toujours se référer aux prescriptions du fabricant pour l'entretien particulier.</li> </ul>	Une fois par an	
 <b>PREFILTRE DECOLLOÏDEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Après l'avoir extrait de la fosse, s'il est intégré, nettoyer au jet le préfiltre et ses matériaux de filtration (pouzzolane, grille alvéolaire, boules synthétiques).</li> <li>- Vérifier le bon écoulement des effluents en entrée et sortie du dispositif.</li> <li>- Vérifier les niveaux d'eau entrée et sortie, pour s'assurer de la planéité et de l'étanchéité du dispositif. Un préfiltre décolloïdeur fonctionne plein et à niveau constant.</li> <li>- Vérifier l'absence de traces de corrosion sur les parties en béton ou en métal du dispositif.</li> <li>- Toujours se référer aux prescriptions du fabricant pour l'entretien particulier.</li> </ul>	Tous les 6 mois	
 <b>TRAITEMENT DE TYPE EPANDAGE</b> ( à spécifier ) ..... ..... .....	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier l'état général de l'ensemble des regards du dispositif et de leurs tampons (regard de répartition, regard de bouclage et regard de collecte).</li> <li>- Vérifier l'absence de matière ou de stagnation d'effluents dans les regards, ainsi que leur bonne planéité.</li> <li>- Vérifier le bon écoulement des effluents en entrée et sortie du dispositif. En cas de constat du colmatage d'un ou de plusieurs drains, une intervention de tringlage et de curage de ces derniers est à prévoir.</li> <li>- Pour les dispositifs drainés, il faut s'assurer que rien ne puisse faire obstacle à l'évacuation des eaux traitées et notamment que l'exutoire ne soit pas obstrué.</li> <li>- Toujours se référer aux prescriptions du fabricant pour l'entretien particulier.</li> </ul>	Tous les 6 mois	
 <b>FILIERE COMPACTE MICRO-STATION</b> ( rayer la mention inutile ) ..... EH	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'entretien de ce type de dispositifs, le particulier devra se référer au carnet d'entretien ou guide d'exploitation obligatoirement fourni par le fabricant. Ce document prévoit notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. Un descriptif du fonctionnement de l'installation.</li> <li>. La périodicité des vidanges et des renouvellements de matériaux de filtration.</li> <li>. L'entretien particulier à assurer par le particulier, avec toutes les consignes de sécurité correspondant à sa réalisation.</li> </ul> </li> </ul>	Voir notice d'entretien du fabricant	
 <b>POSTE DE REFOULEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyer au jet le poste de refoulement, ainsi que la pompe et les dispositifs associés de déclenchement automatique et d'alarme (flotteurs).</li> <li>- Vérifier le bon état des pièces de maintien et de guidage.</li> <li>- Vérifier l'ensemble de l'installation électrique, ainsi que la pile du dispositif d'alarme. Par précaution, nous vous conseillons de changer cette dernière tous les ans.</li> <li>- Vérifier l'absence de traces de corrosion sur les parties en béton ou en métal du dispositif.</li> <li>- Toujours se référer aux prescriptions du fabricant pour l'entretien particulier.</li> </ul>	Tous les 6 mois	

# Les Problèmes les plus courants

## CAUSES

## SOLUTIONS



 <p><b>Odeurs dans le logement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Absence de siphon au niveau des équipements (évier, baignoire, ...).</li> <li>● Evaporation de l'eau des siphons.</li> <li>● Absence de ventilation(s) primaire de décompression, ce qui entraîne une aspiration de l'eau des siphons lors des écoulements.</li> <li>● Diamètre des canalisations des ventilations inférieures à 100mm.</li> <li>● Ventilation primaire obstruée.</li> <li>● Ventilation secondaire obstruée ou implantée en amont de la fosse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Installer les siphons manquants.</li> <li>● Réparer ou remplacer les siphons et ventilations défectueux ou mal dimensionnés.</li> <li>● Installer des ventilations correctement dimensionnées, bien implantées et suffisamment hautes ou bien orientées.</li> <li>● Déboucher les ventilations existantes.</li> </ul>
<p><b>Odeurs au niveau du dispositif d'assainissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Orifices des ventilations primaire et secondaire ne débouchant pas suffisamment haut au-dessus de la toiture.</li> <li>● Extracteur de la ventilation secondaire absent ou inadapté.</li> <li>● Pas de ventilation primaire (sur la colonne de descente des WC).</li> <li>● Mauvaise implantation ou conception de la ventilation secondaire.</li> <li>● Mauvaise étanchéité des raccords ou des tampons de visite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Remonter les ventilations au dessus du faîtage de l'habitation.</li> <li>● Installer des ventilations correctement dimensionnées et implantées.</li> <li>● Installer ou réparer l'extracteur statique ou éolien de la ventilation secondaire.</li> <li>● Etanchéifier les regards de visites en mettant en place des tampons hydrauliques.</li> </ul>
<p><b>Colmatage des canalisations d'eaux usées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Obturation par un corps étranger, un dépôt de graisse ou un bloc de lessive en poudre.</li> <li>● Pente insuffisante ou contre-pente des canalisations.</li> <li>● Mauvais dimensionnement des canalisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ne plus jeter dans les évier ou WC des corps susceptibles de boucher les canalisations ou favoriser la lessive liquide.</li> <li>● Mettre en place un bac dégraisseur.</li> <li>● Modifier les diamètres et les pentes des canalisations existantes.</li> <li>● Vidange de la fosse septique toutes eaux ou de la fosse septique.</li> </ul>
<p><b>Engorgement du bac dégraisseur, de la fosse ou du préfiltre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entretien et vidanges des ouvrages de prétraitement trop espacés.</li> <li>● Mauvais dimensionnement des ouvrages de prétraitement (fosse toutes eaux, fosse septique, bac dégraisseur et préfiltre).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entretien du bac dégraisseur et du préfiltre tous les 6 mois.</li> <li>● Vidange de la fosse septique toutes eaux ou de la fosse septique.</li> <li>● Augmentation du volume des ouvrages de prétraitement.</li> </ul>
<p><b>Corrosion et effritement du béton du prétraitement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Absence ou mauvaise réalisation des ventilations primaire (entrée de fosse) et secondaire (sortie de fosse).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Remonter les ventilations au dessus du faîtage de l'habitation.</li> <li>● Installer des ventilations correctement dimensionnées et implantées.</li> </ul>
<p><b>Présence de matières dans le regard de répartition du traitement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Vidanges trop espacées.</li> <li>● Mauvais dimensionnement du dispositif de prétraitement.</li> <li>● Eaux pluviales raccordées au réseau d'évacuation des eaux usées.</li> <li>● Mauvais entretien du préfiltre.</li> <li>● Présence d'un "By-pass" entrée/sortie de fosse par un mauvais dispositif de ventilation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Vidange de la fosse septique toutes eaux. ou de la fosse septique, et/ou nettoyage du bac dégraisseur et du préfiltre de la fosse.</li> <li>● Augmentation du volume des ouvrages de prétraitement.</li> <li>● Déconnexion des descentes d'eaux pluviales du dispositif d'assainissement.</li> <li>● Modification de la ventilation de la fosse pour supprimer le "By-pass".</li> </ul>
<p><b>Présence de matières dans le regard de bouclage du traitement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Système de traitement (champ d'épandage, filtre à sable vertical, ...) colmaté.</li> <li>● Arrivée des eaux usées prétraitées trop rapide et/ou pente des drains d'épandage trop importante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réfection complète du dispositif de traitement.</li> <li>● Modification du regard de répartition et/ou des pentes des drains, pour ralentir l'arrivée des effluents dans le dispositif de traitement.</li> </ul>

**Syndicat du Sud Est des Ardennes**

**S.P.A.N.C - Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

**2 Hameau de Landèves - 08400 BALLAY**

**Entretien et Contrôle périodique : 03 24 71 59 87 - Secrétariat et Facturation : 03 24 71 59 88**

**Contrôle du neuf et Réhabilitation des installations : 03 24 71 59 90 ou 03 24 71 59 92**

Site Web : [www.ballay-syndicat.com](http://www.ballay-syndicat.com)